

## JE NE SAIS PAS QUOI FAIRE POUR LUI ...J'AI PEUR!!!

---

Par Profil supprimé Postée le 26/06/2011 20:17

Bonsoir,

j'ai décidée de vous écrire ce soir car je ne sais pas quoi faire...Donc voilà:mon ami est accroc à la cocaïne depuis à peu près 8 mois ,cela fait ( ou fesait) 8ans que nous sommes ensemble 8 ans de hauts et de bas, 8 ans durant lesquels il lui arrivait de consommer de temps en temps au cours d'une soirée mais rien trop grave et puis il à été incarcéré jusqu'en juin dernier ou il est sortit mais assigné à résidence chez ses parents jusqu'en septembre(2010) et il a commencé à consommer de la cocaïne un soir et j'ai dailleurs 'essayé" pour la première fois et petit à petit c'est devenu régulier et puis tout les jours et puis de plus en plus tot et jme rend compte qu'il ne fait presque plus de sport ...Septembre arrive il retrouve sa liberté (presque) intégrale donc j'imagine et jespère que tout ça va s'arrêté mais le repos est de courte durée et les faux espoirs s'enchaîne ...Au jour d'aujourd'hui il passe ses journées enfermés dans sa petite chambre chez ses parents,il ne sort plus car il persuadé d'être suivi partout ou il va ,il devient fou et j'ai peur il ne veut plus de téléphone ni d'ordinateur car comme il dit "ils sont partout"...Il ne voit plus personne,il a peur de l'extérieur et du monde ,il me fuit et pourtant me dit qu'il m'aime...Et je crois être la seule personne à avoir conscience des choses alors j'ai peur et je ne sais que faire...Il était si joyeux avant,il ne supportait pas de ne rien faire,On était tellement heureux..voilà j'espère que j'ai été à peu près clair et ma question est réelle est "qu'elles sont les solutions pour qu'il s'en sorte?"  
Merci beaucoup

---

### Mise en ligne le 29/06/2011

Bonjour,

Tout d'abord sachez que nous sommes sensible à votre difficulté et que nous vous comprenons ainsi que votre ami. Manifestement, il a un grand besoin d'aide et de soins . Cependant, entreprendre une démarche de soin ne pourra être possible qu'à la condition qu'il adhère à ce projet. La seule exception à ce principe de la liberté de soin est le moment où une personne se met en danger ou met en danger un tiers (entourage ou tout autre personne); dans cette situation, ses proches par exemple pourraient intervenir dans le cadre d'une procédure dénommée Hospitalisation à la Demande d'un Tiers (HDT). Nous vous invitons, si vos rapports vous le permettent, à discuter de cette éventualité avec ses parents. Le repli de votre ami sur lui-même et sa certitude d'être suivi partout dénotent du fait *qu'il est mal dans sa peau*, voire qu'il développe des troubles psychologiques. Votre description de la progressivité de ses consommations mais aussi de son mal être ne font que conforter la nécessité d'une prise en charge appropriée de votre ami.

Vous pouvez également solliciter l'aide de professionnels de CSAPA (Centre de Soins et d'Accompagnement en Addictologie) qui ont pour habitude d'aider l'entourage de personnes toxicomanes. Il s'agirait pour vous (ou ses parents) d'être prise en charge par une équipe pluridisciplinaire (médecins, addictologues, psychiatres, psychologues, etc...) par rapport aux difficultés engendrées par la consommation problématique de votre ami. C'est une démarche que nous vous conseillons car elle a le mérite de vous placer dans une dynamique et de vous apporter une écoute et un soutien.

Nous vous proposons ci- dessous quelques adresses de ces centres, anonymes et gratuits, situés dans votre ville de résidence.

Nous vous rappelons que vous pouvez aussi appeler Drogues Info Service au 0800 23 13 13 (gratuit et anonyme depuis un poste fixe tous les jours entre 8h00 et 2h00 du matin) pour bénéficier d'une écoute, d'un soutien et au besoin d'une (ré) orientation.

Bon courage

Cordialement.

---

### POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITÉZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

---

#### CENTRE DE SOIN AMBULATOIRE EN ADDICTOLOGIE - ESPACE RABELAIS

85 rue Saint Jacques  
Bâtiment Louis Philippe, rez-de-chaussée  
44000 NANTES

Tél : 02 40 84 61 16

Site web : [www.chu-nantes.fr](http://www.chu-nantes.fr)

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Voir la fiche détaillée